

dustrie de la science et de la technologie, signé au nom du Canada par le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), au mois de janvier de cette année. Le Canada a réagi avec prudence à ces initiatives des Soviétiques et il continuera de le faire, après mûre réflexion et en tenant compte de nos buts et objectifs nationaux.

D'autre part, toutes les fois que nous n'étions pas d'accord avec l'Union soviétique, nous n'avons pas hésité à le lui faire savoir, et le plus clairement possible. Il en fut ainsi, par exemple, au sujet de l'invasion de la Hongrie et de la Tchécoslovaquie et lors des procès des Juifs soviétiques à Leningrad. Les députés ne devraient pas s'imaginer que des dispositions de consultation comme le Protocole ne sont utiles que dans le cas de nations avec lesquelles nous sommes fondamentalement d'accord. A vrai dire, ils peuvent être plus utiles lorsqu'il y a désaccord fondamental. En signant ce protocole, M. Kossyguine a démontré le désir des Soviétiques de discuter avec nous des questions de politiques soviétiques qui pourraient nous susciter des ennuis et de l'inquiétude.

Cette revue de l'évolution des relations entre le Canada et l'URSS depuis la guerre est une esquisse qui en fait voir les grandes lignes. Je n'ai pas l'intention de faire une leçon d'histoire aujourd'hui, mais je veux rappeler à la Chambre qu'en dépit des reculs, il y a eu une amélioration soutenue, même si elle fut lente, de nos contacts avec l'Union soviétique. La Chambre le sait. J'ai du mal à comprendre comment les députés d'en face peuvent considérer que la signature d'un protocole prévoyant des consultations systématiques constitue un acte soudain, qui les prend par surprise ou une dérogation aux relations Est-Ouest et non une évolution de ses relations.

Bien qu'il s'agisse d'un nouveau fait historique important, nous partageons certaines inquiétudes de l'Union soviétique. Étant les deux principales puissances circumpolaires, une responsabilité spéciale nous incombe à l'égard de l'Arctique. Nos deux pays possèdent des immensités de toundra riche et ressources minérales mais présentant des problèmes considérables en matière de mise en valeur et d'écologie. Nous avons beaucoup à apprendre de l'Union soviétique dans ce domaine alors que dans celui de la technologie et des industries secondaires peut-être pouvons-nous lui apprendre quelque chose.

Ce ne sont pas les hasards de l'histoire qui ont fait que le Canada a conclu une série d'accords de consultation pendant la dernière décennie. C'est la mise en pratique d'une diplomatie nouvelle et dynamique, rendue possible par le grand développement des moyens de communication. Les ministres et les représentants des gouvernements n'ont plus à recourir uniquement à des communications écrites et télégraphiques; après un bref préavis ils peuvent se rencontrer régulièrement et discuter face à face de leurs problèmes communs ou des problèmes mondiaux. J'espère qu'au cours de cette ère nouvelle de diplomatie dynamique nous parviendrons à éviter les malentendus et les erreurs qui ont provoqué autrefois des conflits généralisés.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LE DÉPÔT DU 3^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT—
RAPPEL AU RÈGLEMENT ET DÉCISION DE
M. L'ORATEUR

M. l'Orateur: Les députés voudraient peut-être que je revienne maintenant au rappel au Règlement que le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a soulevé au début de la séance d'aujourd'hui. Je constate qu'il n'est pas ici en ce moment, mais il a assisté à la séance de ce matin jusqu'aux dernières minutes qui ont précédé l'interruption. Comme il a soulevé une question dont l'étude s'impose d'urgence, j'ai pensé que je devrais rendre ma décision maintenant avant la reprise du débat sur la motion dont la Chambre est saisie.

Le député de Saint-Jean-Est a invoqué le Règlement au sujet des délibérations du comité permanent de l'expansion économique régionale, portant sur les crédits du ministère de l'Expansion économique régionale. Le député prétend qu'il ne convenait pas de nommer des membres à un comité permanent déjà saisi de sa motion, et qu'en ce faisant on a abusé de l'article 64 (4) b) du Règlement.

Si l'argument du député tient, alors à mon avis il serait toujours extrêmement difficile de modifier la composition des comités. Les cas me semblent innombrables où un comité étudie une même question, d'une manière continue, réunion après réunion; de fait, je tiens de source bien informée que certains comités étudient la même question pendant des semaines. Si c'est le cas, ce que je crois, alors il semblerait vraiment peu pratique que la Chambre prenne pour principe de ne pas modifier la composition d'un comité pendant qu'il est saisi d'une motion.

Le député a prétendu ensuite qu'on ne pouvait procéder à une mise aux voix à ce comité car le timbre avait commencé à sonner pour appeler les députés à la Chambre pour la séance de 2 heures, ou bien de 11 heures le vendredi. Je me demande si cet argument va tenir aux termes de la disposition contenue au paragraphe (8) de l'article 65 du Règlement qui prévoit que les comités permanents peuvent siéger en même temps que la Chambre. Il se peut que le point avancé par le député tende à montrer que le quorum nécessaire n'était pas réuni quand le crédit n° 1 du ministère a été adopté au comité. C'est une question très difficile à élucider pour la présidence avec les éléments dont elle dispose à présent. Il me semble bien que la question du quorum aurait dû être tranchée en comité et je pourrais faire remarquer que le député s'en est lui-même retiré comme il l'a déclaré.

Le rapport en question pourrait être renvoyé au comité mais reste à savoir si ce serait bien utile. Les députés savent qu'en application des dispositions du paragraphe (14) de l'article 58 du Règlement, de toutes façons un rapport devra avoir été fait à la Chambre de toutes les prévisions budgétaires au plus tard lundi prochain. Je signale, en tout cas, que nos travaux sur les subsides